

## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

Le quinze octobre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de BIRAC, dûment convoqué le huit octobre, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente à la mairie sous la présidence de Monsieur MANSEAU Jean-Pierre.

**PRESENTS : MANSEAU Jean-Pierre, DUBEDAT Maryse, PEHAU Thierry, CAILLETEAU Michelle, MOURLANNE Hervé, ALIBERT Jany, GINESTAL Jean-Michel, LAPORTE Frédéric.**

**Absents excusés : LANNELUC Jean-Luc**

**Secrétaire de séance : DUBEDAT Maryse**

### D 13-2018 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - SMACL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à SMACL Assurances, pour la couverture des risques d'incapacité du personnel affilié à la CNRACL (Accidents de service, maladie professionnelle, maladies graves, maternité, maladie ordinaire...)

*Après débat, il est décidé à l'unanimité de souscrire au contrat d'assurance SMACL Assurances pour une durée de six ans.*

### D 14-2018 CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une négociation a été menée auprès de la Compagnie SMACL Assurances pour assurer les bâtiments communaux dans le cadre de l'assurance multirisques, et de la protection juridique. Cette négociation permet, en plus de mettre en concurrence le coût de l'assurance, de faire le point sur ce qui est assuré dans le cadre du contrat actuel et sur ce qui est assurable.

La proposition de la SMACL pour des garanties étendues au maximum (Responsabilités, Protection juridique, Protection fonctionnelle, Dommages aux biens, Véhicules à moteur, Auto collaborateurs) sans franchise et permet à la commune de réaliser une économie de 1 600 € à l'année.

*Le Conseil Municipal, au vu de la proposition de la SMACL décide de résilier le contrat d'assurance actuel avec AXA France Iard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et de souscrire à l'assurance SMACL telles qu'ont été choisies les garanties et les options.*

### D 15-2018 REU – COMMISSION DE CONTRÔLE - DESIGNATION CONSEILLER MUNICIPAL ET DELEGUE DE L'ADMINISTRATION

La réforme des modalités d'inscriptions sur les listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) impose la création d'une commission de contrôle qui aura pour mission :

- s'assurer de la régularité de la liste électorale
- examiner les recours administratifs préalables obligatoires.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal de grande instance.

*Après débat :*

- M. MOURLANNE Hervé, conseiller municipal, est désigné membre de la commission de contrôle de la liste électorale de Birac.
- M. DANJEAN Jean-Claude est désigné délégué de l'administration.

### INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux – Investissement :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de l'entreprise Bordes pour les travaux de réfection des volets aux logements 3 et 4 Bourg Est pour un montant de 2 565,60 € TTC et 4 Bourg Sud pour un montant de 1 620,00 € TTC, travaux prévus lors du vote du budget 2018.

Il informe son conseil de la nécessité de prévoir des travaux de réfection de toiture sur le bâtiment de la salle des fêtes et présente le devis de l'entreprise Bordes pour un montant de 19 700,12 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'état de dégradation du mur du cimetière impose des travaux de réfection. Il présente le devis de la SARL DUCOS, qui s'élève à 53 739,60 €. Mme DUBEDAT expose qu'à Giscos, le mur du cimetière a récemment été refait, et qu'il lui semble que la méthode employée est à étudier, voire économiquement intéressante.

- Monsieur le Maire présente brièvement la situation des comptes en fonctionnement et en investissement.
- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Communauté des Communes du Bazadais : le rapport d'observations définitives est présenté aux membres du Conseil Municipal, ainsi que la réponse de la CDC à la notification du rapport.
- Monsieur le Maire présente les cartes de la commune récemment acquises à titre gratuit auprès de SOGEFI.
- Suite à la réunion du 8 octobre à la mairie de Birac avec M. DUBERNET et M. PESCHINA, un point est fait sur le travail de recensement du patrimoine à mener dans le cadre du PLUi. Les membres du conseil municipal seront amenés à contribuer à cet inventaire.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, suite à une réunion d'information avec la Poste le 3 octobre, de la nécessité de normaliser les adresses de la commune en prévision de l'acheminement de la fibre optique.
- Les travaux de peinture de la salle des fêtes sont prévus du 16 au 30 octobre 2018.
- Le repas des anciens aura lieu le 20 janvier 2019.
- Au logement 8 Le Bourg Sud, la VMC ne fonctionne plus. Un dysfonctionnement est signalé sur le volet roulant de la baie vitrée.
- Il est demandé d'étudier la possibilité d'acquérir un broyeur de végétaux pour mise à disposition des administrés. Une enquête sera prochainement menée auprès des administrés afin de recenser les personnes intéressées et de confirmer ce besoin.

**SEANCE LEVEE à 22 h 30**